

# Face aux attaques, se syndiquer !

DGH insuffisante, suppressions de postes, effectifs trop élevés dans les classes... Il est possible d'agir localement. Le SNES-FSU, à tous les niveaux, se charge de relayer, coordonner, médiatiser ces actions pour construire une mobilisation d'ampleur dans l'Éducation nationale. Ci-dessous quelques exemples d'outils qu'il est possible d'utiliser dans son établissement.

## Motion DGH insuffisante - effectifs

Faire voter une motion en CA permet l'expression des représentants de la communauté éducative. Elle peut ensuite servir de base à une pétition, être envoyée à la presse, à la DSDEN pour poursuivre la mobilisation. Envoyez-là à votre section départementale.

*Les élus du CA du collège/lycée dénoncent l'insuffisance de la dotation attribuée pour la rentrée 2019. Elle a pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes (exemple), de supprimer des postes (exemple), ce qui conduit à une dégradation des conditions d'enseignement. Nous exigeons une augmentation de notre DGH/les moyens nécessaires pour assurer nos enseignements dans des conditions qui permettent la réussite de tous les élèves.*

## Refuser les HSA - exemple de motion/lettres

**Attention :** le Ministre tente de modifier le statut des enseignants en rendant obligatoire la 2<sup>ème</sup> heure supplémentaire. À l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun changement réglementaire n'a été fait. Les actions sont en cours pour faire échec à cette tentative scandaleuse d'alourdir encore davantage notre charge de travail. **À tous les échelons, le message de la Profession doit être clair : les heures sup' ne sont pas une forme de revalorisation, refusons-les et exigeons une réelle revalorisation salariale.**

*Nous tenons à dénoncer fermement ce recours toujours plus important aux heures supplémentaires.*

*Elles ne servent qu'à masquer péniblement une partie des effets délétères de l'insuffisance des créations de postes ces dernières années, et même des suppressions depuis 2 ans. Elles alourdissent notre charge de travail au détriment de la qualité de notre investissement auprès de nos élèves.*

*Ces heures sous-rémunérées sont loin de répondre à nos légitimes revendications de revalorisation salariale face à la dégradation continue de notre pouvoir d'achat depuis 20 ans.*

*Titulaires d'un poste dans l'établissement et attachés à la qualité du service d'enseignement dû aux élèves, nous vous informons que nous refuserons d'effectuer les HSA dans notre discipline.*

## Grève locale : déposer un préavis

La section SNES-FSU de l'établissement peut déposer un préavis de grève cinq jours francs avant le début de la grève indiquant le motif, le lieu, la date, les personnels concernés, l'heure du début de la grève, ainsi que sa durée. Un préavis peut être un moyen de construire le rapport de force, pendant les 5 jours qui précèdent le jour de la grève. Il doit être envoyé, sous couvert du chef d'établissement, à la DSDEN, avec copie à la section départementale du SNES-FSU.

## Contacts

Ne restez pas isolés ! Contactez votre section départementale pour les informer de votre situation, pour participer aux actions départementales, pour que votre mobilisation remonte jusqu'à la DSDEN, pour être accompagné en audience etc.

- Section SNES-FSU du 78 :

[snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu) ; 07 56 85 58 96

- Section SNES-FSU du 91 :

[snes91@versailles.snes.edu](mailto:snes91@versailles.snes.edu) ; 06 88 98 42 14

- Section SNES-FSU du 92 :

[snes92@versailles.snes.edu](mailto:snes92@versailles.snes.edu) ; 07 60 40 31 66

- Section SNES-FSU du 95 :

[snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu) ; 06 07 42 37 74

Tél. : 01.41.24.80.56

Mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

Site : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)

Twitter : @SNESVersailles

